
Jerry Dias
National President
Président national

Renaud Gagné
Quebec Director
Directeur québécois

Robert J. Orr
National Secretary-Treasurer
Secrétaire-trésorier national

Le 17 janvier 2018

Chères consœurs, chers confrères,

Au cours de la dernière année, plusieurs d'entre vous ont entendu la position très publique qu'Unifor a prise quant à l'ingérence de syndicats établis aux États-Unis dans l'autonomie de leurs sections locales canadiennes.

Le mois dernier, pour la seconde fois en un an, une section locale canadienne a été mise sous tutelle. Certains des dirigeants élus démocratiquement de la section locale 75 du syndicat UNITE HERE à Toronto, ainsi que la grande partie du personnel de la section locale, ont été mis à pied pour manque de loyauté à l'endroit de leur syndicat établi aux États-Unis. En dépit de l'opposition écrasante des membres à l'égard de la tutelle, le syndicat établi aux États-Unis a été n'a pas cessé de chercher à prendre le contrôle de la section locale.

Unifor a exprimé sa préoccupation à propos de ce problème précis au cours de la dernière année. Le fait est qu'Unifor assume une position de principe quant à l'autonomie des sections locales canadiennes et des droits des travailleuses et travailleurs d'appartenir au syndicat de leur choix.

L'article 4 des statuts du Congrès du travail du Canada (CTC) prévoit un processus lorsque les travailleuses et travailleurs veulent changer de syndicat, mais en réalité ce processus n'est pas respecté par plusieurs affiliés qui ne coopèrent tout simplement pas.

En outre, les statuts du CTC en vertu de l'article 26 prévoient une disposition pour protéger l'autonomie des travailleuses et travailleurs canadiens, mais comme nous l'avons constaté à deux reprises, Unifor fait partie de la minorité des affiliés lorsqu'il s'agit de reconnaître l'importance de cette disposition. Cette situation ne peut tout simplement pas durer.

Compte tenu du contexte ci-dessus, je vous informe avec regret que, le 16 janvier 2018, le Conseil exécutif national d'Unifor a voté pour rompre l'affiliation de notre syndicat au Congrès du travail du Canada.

Unifor continue d'être affilié, de soutenir et de participer aux fédérations provinciales du travail et aux conseils locaux du travail.

Les statuts du CTC exigent que les affiliés du Congrès soient affiliés aux trois niveaux du mouvement syndical canadien. Cette exigence est appliquée de manière inégale, car plusieurs syndicats affiliés au CTC ne participent pas aux fédérations ou aux conseils du travail. Ce sujet a été une source de désaccord pendant plusieurs années parmi les instances centrales syndicales provinciales et locales.

Nous ne voyons aucune raison qu'Unifor ne puisse continuer à participer aux fédérations et aux conseils du travail.

De plus, certains syndicats sont affiliés au CTC, mais ne sont pas des organisations nationales comme l'exigent les statuts.

À la lumière du manque étendu de mise en application des statuts du CTC, Unifor estime qu'il n'a aucune intention de cesser sa participation aux fédérations ou aux conseils du travail. Du travail efficace est exécuté partout au pays à ces niveaux du mouvement syndical, et nos litiges portent sur l'inefficacité du CTC à mettre en application les articles identifiés ci-dessus.

Nous encourageons fortement toutes les sections locales d'Unifor de continuer à envoyer leurs cotisations aux fédérations et aux conseils du travail.

Unifor reconnaît l'importance de cette décision qui n'a pas été prise à la légère. De fait, elle a été prise après un long débat et une mûre réflexion. Unifor a été créé pour bâtir un meilleur mouvement syndical, plus démocratique et inclusif. Nous restons indéfectibles dans notre engagement à cet égard.

En toute solidarité,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Jerry Dias".

JERRY DIAS
PRÉSIDENT NATIONAL